

COMMUNE D'AMBLENY



COMPTE RENDU / PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JANVIER 2022

Date de la convocation 7 janvier 2022

Date d'affichage: 25 janvier 2022

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, Vigne Catherine, en séance publique, sous la présidence du maire, Jean-Marie BOUVIER

<u>Présents</u>: Jean-Marc BIONNE, premier adjoint, Caroline AURIBAULT, deuxième adjointe, Alain BIGEY, quatrième adjoint, Lisiane DESCAMPS, Sophie LAMARRE, Didier LEFEVRE, Florent GAGNARD, Adeline VOIRET et Serge TESTART.

Absents: Dalila PARISOT et Sylvie PUZYCKI.

Représentés : Anita LEQUEUX pouvoir à Jean-Marie BOUVIER Aurélie TOUZET pouvoir à Jean-Marc BIONNE

Conseillers en exercice Conseillers présents

10

Votants

12

Ordre du jour

- > Tarifs communaux 2022
- > Indemnités des trois agents recenseurs
- > Etude d'un projet contrat santé
- ▶ Loyer du logement mairie deuxième étage Questions diverses.

19h09, Monsieur le Maire, Jean-Marie BOUVIER ouvre la séance. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer **Monsieur Florent GAGNARD** secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).

* Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion précédente

Compte rendu du dernier conseil adopté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire qui déclare que pour les questions diverses deux questions par conseiller.

Tarifs communaux 2022

Monsieur le Maire énumère les différents tarifs communaux 2022 : coupe de bois, Cimetière, Salle des Associations, Salle Vigne Catherine, Écho de la Tour. (cf documents relatifs à cet objet transmis avec la convocation du conseil municipal). Madame Lisiane DESCAMPS regrette qu'il n'y ait pas eu, conjointement au document, la transmission des chiffres de 2021. Monsieur le Maire rappelle la possibilité permise à tous d'accéder à cette information. Les documents sont consultables en mairie.

Sophie LAMARRE demande si les tarifs de la cantine ont évolués. Caroline AURIBAULT répond que non : ceux-ci ayant été modifiés l'année dernière. Sophie LAMARRE précise qu'il aurait été bon de les rappeler dans les tarifs communaux 2022.

Le conseil municipal approuve : 11 voix pour ; 1 abstention.

Indemnités des trois agents recenseurs

Monsieur le maire : présente les trois agents recenseurs. Il fait état de la dotation forfaitaire brut de recensement 2022 : (2121€) et propose de la diviser en 3 pour financer la mission des agents recenseurs. Il informe l'assistance que la commission finances, réunie le 12 janvier, a validé cette proposition.

Le conseil municipal approuve : 11 voix pour ; 1 abstention.

Etude d'un projet contrat santé

Monsieur le maire donne la parole à Adeline VOIRET. Un compte rendu a été transmis au préalable par courriel.

Le vote se porte sur le montant d'attribution d'une allocation mensuelle d'un montant de 800€ au bénéfice d'un étudiant en médecine.

Adeline VOIRET résume succinctement le projet santé et l'orientation privilégiée. Les démarches s'effectueront prioritairement vers les facultés de médecine avoisinantes. Serge TESTART souhaiterait l'organisation d'un groupe de quatre à cinq personnes portant réflexion sur le projet santé. Il est rappelé l'existence d'une commission consultative à cet effet et en l'état; l'élaboration du projet et la proposition de ce jour résultent de ces sessions.

Adeline VOIRET précise que toutes autres propositions de projet santé peuvent être transmisses et seront évidemment considérées par les membres de la commission santé. Sophie LAMARRE questionne le statut de cette allocation. Jean-Marc BIONNE et Monsieur le maire annoncent qu'ils seront attentifs au respect du cadre légal de l'attribution mensuelle de l'allocation.

Le conseil municipal approuve : 11 voix pour ; 1 abstention.

Loyer du logement mairie deuxième étage.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marc BIONNE vice-président commission logement.

Jean-Marc BIONNE indique que le dernier loyer était de 333,15€ et que le logement a été libéré le 31 décembre 2021. Compte tenu des travaux prévus pour le rénover (mise aux normes électrique, achat de radiateurs et menues réparations), Il propose un bail de 3 ans, un loyer de 380 € et un dépôt de garantie du montant du loyer à compter du 1^{er} février 2022 sachant que la commission logement, réunie le 12 janvier, a validé cette proposition.

* le conseil municipal approuve 11 voix pour ; 1 abstention.

Questions diverses

-Point sur le marché d'Ambleny: Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Serge TESTART. Il fait un bilan sur cet objet. Le retour de la population locale apparaît être positif. La prochaine manifestation comportera 13 exposants. Il leur sera demandé et rappelé l'obligation de l'affichage des tarifs des produits en ventes.

Il informe l'assemblée que la situation sanitaire actuelle n'a pas permis pas d'exercer les vœux du Maire, des reports de la réunion de la participation citoyenne prévue le 20 janvier et de la projection 3D du donjon d'AMBLENY prévue le 21 janvier et de l'obligation d'équiper les écoles de détecteurs de CO2 et de purificateurs d'air.

Monsieur le maire fait le tour des conseillers pour savoir s'ils ont des questions.

Caroline AURIBAULT : demande quand sera prévu l'achat des détecteurs et purificateurs.

Lisiane DESCAMPS questionne l'engagement du maire sur les travaux à venir rue de Normandy. Monsieur le maire formule qu'il n'y a, sur cet objet, aucune raison de ne pas respecter la conformité des travaux suivant les normes imposées au même titre que tous les travaux réalisés dans la commune.

Serge TESTART regrette qu'il n'y ait pas plus de commissions proposées à ce jour conformément à ce qu'il estime « initialement prévu dans le programme de Monsieur le Maire lors des élections municipales ».

Jean Marc BIONNE rappelle que les comités consultatifs font des propositions et que ce sont les commissions municipales qui statuent. Il indique que les commissions et les comités seront prochainement réunis.

Serge TESTART a été interpellé par Madame Grand Claire s'agissant des infiltrations d'eau dans sa cave. Monsieur le maire et Jean Marc BIONNE ont connaissance de cette situation déjà évoquée et pour laquelle une attention notoire est d'actualité. L'objectif est de trouver une solution efficiente.

Sophie LAMARRE aurait aimé être invitée au « Noël des agents communaux ». Monsieur le maire lui répond que le contexte sanitaire lui a imposé de limiter les personnes présentes.

Elle demande si monsieur le maire a fait le lien avec l'association « festival du Jazz ». Monsieur le maire confirme sa volonté de procéder à l'attribution de subventions cette année à l'image des années précédentes. Jean Marc BIONNE précise que les demandes de subventions seront étudiées avec attention.

Didier LEFÈVRE souhaite avoir des informations sur l'évolution de la situation concernant l'arrêté d'interdiction de stationnement devant le logement de Monsieur Dumont. Monsieur le Maire va de nouveau tenter de rencontrer Monsieur Dumont. Un arrêté d'interdiction de stationnement sur cette zone pourrait être prochainement prononcé.

La séance est levée à 20h04

La secrétaire de séance Florent GAGNARD Le Président de séance Jean-Marie BOUVIER

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr